



# BULLETIN D'ADHESION

## Saison Escalade 2020/2021

Association régie par la Loi de 1901

Coller ici  
la photo d'identité

<b>Nom</b>		<b>Prénom</b>	
<b>Adresse</b>			
<b>Code post.</b>		<b>Ville</b>	
<b>Tél.</b>		<b>Portable</b>	
<b>Mail</b>			<b>No licence :</b>
<b>Date de naissance</b>	/ /	<b>Catégorie</b>	Enfant <input type="checkbox"/> Adulte <input type="checkbox"/> Étudiant <input type="checkbox"/> Débutant <input type="checkbox"/> Autonome <input type="checkbox"/>
<b>Certificat médical</b>	Reconduction par questionnaire de santé : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Nouveau certificat médical : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
<b>Cotisation</b>	Inscription avec assurance « Base+ » Montant : € dont extension de garanties : à € et/ou IJ : €		

Pièces à fournir pour validation de l'adhésion :

- ce bulletin d'adhésion,
- 1 photos d'identité,
- bulletin médical autorisant la pratique de l'escalade, de moins de 1 an ou questionnaire santé
- formulaire d'adhésion Assurance FFME (en spécifiant les options complémentaires choisies)
- un chèque de règlement à l'ordre de : CIME.

Je, soussigné, (indiquer le nom de l'adhérent ou pour les mineurs, celui du représentant légal, en spécifiant le lien de parenté) :

Nom :                      Prénom :                      Qualité :

- reconnais avoir été informé que l'adhésion au club entraîne la prise de la licence à la FFME.
- reconnais que l'adhésion au club entraîne l'acceptation du règlement intérieur du club ainsi que celui de la FFME.
- atteste avoir remis au club un certificat médical (datant de moins d'un an) de non contre indication à la pratique de l'escalade, en loisir ou en compétition.
- atteste avoir pris connaissance de la notice d'information concernant les garanties d'assurance proposées avec la licence ainsi que les garanties de personnes facultatives et avoir remis au club l'accusé d'information et d'adhésion aux contrats d'assurance FFME dûment signé.
- m'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur du club.

J'autorise le club à utiliser pour la saison 2020/2021, mon image (ou celle de mon enfant mineur) à des fins non commerciales sur tout type de support (affiche, site Internet, etc.) ?

- oui  
 non

Le club et la FFME pourront être amenés à utiliser vos données personnelles (notamment l'adresse électronique pour des finalités fédérales (notamment envoi de l'attestation de licence). A cette fin, les informations collectées seront susceptibles de donner lieu à un traitement informatique par le club et la FFME. A tout moment, conformément à l'art. 40 de la loi « Informatique et Libertés » du 06.01.78, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de ces données.

Pour l'exercice de ces droits, vous êtes invités à vous adresser : au Club : [contact@cime-escalade.fr](mailto:contact@cime-escalade.fr), et à la FFME : [info@ffme.fr](mailto:info@ffme.fr) ou au 8/10 quai de la Marne 75019 PARIS

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de vos données. Pour toutes informations sur la protection des données individuelles. Consulter le site de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

Date :

Signature du membre ou de son représentant légal (si mineur).



Club affilié à la FFME

<b>Résumé</b>					<b>Latitude</b>		<b>Adhésions</b>	
<b>CIME</b>					13		groupées	

**Bulletin à compléter et à adresser à : CIME - 20, boulevard du Centre – 13008 MARSEILLE**

# Sécurité et Responsabilité (extrait du règlement du club).

**Conditions d'accès :** Pour avoir accès librement au mur dans le cadre des créneaux horaires définis lors de l'adhésion, les membres doivent être autonomes et disposer de leur propres matériel d'assurance (baudrier, huit ou similaire, dégaines).

**Autonomie :** Pour ce faire, il est exigé conformément aux recommandations de la FFME, que tout grimpeur autonome puisse justifier de la validation au minimum du **passport orange**. L'appréciation de cette autonomie sera validée par les encadrants (cadres et moniteurs BE) du club au moment de l'adhésion, et sous leur libre appréciation.

## **Adhérents débutants :**

Pour les **adultes**, l'association propose, afin de leur permettre d'atteindre cette autonomie, 10 séances de formation à la pratique de l'escalade encadrées par des moniteurs diplômés.

Pour les **enfants**, l'ensemble des créneaux horaires seront assurés sous la responsabilité d'un moniteur BE.

## **Passeport FFME Orange :**

A l'issue des cours adultes ou enfants, en fonction de la progression, le Passeport FFME Orange pourra être délivré. Il atteste de la capacité à être autonome en escalade et permet ainsi d'utiliser librement, en toute Responsabilité, la structure, en libre accès, mis à disposition dans le gymnase Padovani et en site naturel.

## **Grimpe parents/enfants :**

Seuls les enfants autonomes (minimum **passport orange**), dont l'un des parents est lui même autonome, peuvent grimper sous la responsabilité de ce dernier, en complément de leurs cours, dans les créneaux horaires réservés aux adultes/étudiants sous les conditions suivantes :

- demande préalable (par mail) auprès des membres du bureau,
- que le nombre de pratiquants sur le créneau horaire souhaité le permette.

## **Non adhérents :**

Les non adhérents, même accompagnés, ne sont pas autorisés à utiliser le matériel du club, ni les installations mises à la disposition du club pendant les créneaux précités. Néanmoins, une séance d'essai est possible sur demande préalable auprès du club et souscription d'une licence « découverte ».

**IMPORTANT : Les bénévoles qui assurent l'ouverture des différents créneaux en accès libre, ne sont pas responsables des pratiquants. Ces derniers doivent être conscients de leur propre responsabilité.**